

GRIEF # 32759
PROCESSUS DE DOTATION DÉBUTÉS
AU-DELÀ DU DÉLAI DE 120 JOURS

J'ai déposé un grief collectif le 8 décembre 2014 pour contester la décision de la partie patronale d'imposer un moratoire sur la dotation des emplois d'officiers et de retarder la dotation des emplois dont certains sont vacants depuis plus de 120 jours.

Cette décision va à l'encontre du contrat de travail et elle a un impact important sur plusieurs agents et sous-officiers.

Par ce grief, l'APPQ réclame, entre autres, que les processus de dotation soient entrepris et poursuivis et que tous les membres pénalisés par cette décision soient indemnisés pour toute perte monétaire, avantage et privilège.

Il était également réclamé par ce grief que tous les AAHV soient placés sur un horaire régulier à l'atteinte de leur 36^e mois de variabilité et qu'ils ne puissent être contraints d'accepter un placement à l'atteinte de leur 48^e mois de variabilité puisque la partie patronale retardait volontairement la dotation des emplois et que cela avait un impact sur la dotation des AAHV.

Vous trouverez dans les deux textes suivants le suivi de la dotation des emplois et le suivi de l'entente du 28 mai 2015 sur les AAHV.



Jocelyn Boucher
Vice-président aux Ressources humaines